ISCRA-Est

Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée 81, rue de la Schleiffe 67130 Neuviller-la-Roche Tél/fax/rép: 03 88 97 16 81

www.iscra.org

"Communautarisme" : l'imaginaire nationaliste entre catégorisation ethnique et prescription identitaire

Fabrice DHUME

Mai 2007

Résumé

Cet article a été publié sous le titre « "Communautarisme" : l'imaginaire nationaliste. Entre catégorisation ethnique et prescription identitaire » dans le dossier sur la « communauté éducative » de la revue VEI-Diversité n°150, pp.85-90. Il s'attache à analyser les usages et l'histoire de la notion de "communautarisme", apparue récemment dans les discours publics français. Il montre que cette notion a différentes caractéristiques : elle remet en scène l'imaginaire mythique d'un combat entre Civilisation et Barbarie; elle naît dans un contexte historique où elle exprime en particulier un amalgame entre islam et terrorisme, organisant par réaction les discours publics autour d'une logique sécuritaire, de l'ordre de la Raison d'Etat et de l'Etat d'urgence ; ce faisant, elle fonctionne à la façon d'une stigmatisation des minorisés, redessinant les frontières d'un ennemi intérieur-extérieur. Contrairement aux discours publics qui font de cette catégorie la marque des minorisés, ce texte propose de la comprendre comme une figure typique du référentiel d'intégration. Elle représente plutôt la contre-face idéologique interne à ce modèle (et non son antithèse en pratiques), née quasiment en même temps que s'est historiquement formulé le référentiel politique, au tournant des années 1990. Cela permet de voir que « communautarisme » est le nom générique d'un système de peurs, qui se soucie peu de la réalité des pratiques, et qui permet de forcer une interprétation nationaliste de la

situation politique contemporaine.

"Communautarisme": l'imaginaire nationaliste entre catégorisation ethnique et prescription identitaire

La sémantique ne laisse pas de doute : l'idée de "communautarisme" repose sur une lecture réactionnelle, qui dénonce inlassablement le « risque », la « dérive », la « menace ».1 On met en scène une opposition radicale entre deux figures fantasmatiques, dont l'une est censée être l'exact contraire de l'autre. Les discours font du "communautarisme" l'incarnation de « l'éclatement », de la « fragmentation », ou encore de la « fissure ». Ce qui s'opposerait terme à terme avec « la République », dont le nom seul évoque « l'unité de la nation », mais aussi « la démocratie », « la paix », « la raison ». "Communautarisme" est le réceptacle d'une liste sans fin de qualités morales négatives : une sorte d'asocialité découlant de tous les penchants pervers (« tentation », « intrusion », « perversion », « grignotage », « sabotage ») dont la Vertu républicaine, au contraire, protégerait. C'est l'antithèse du « Progrès » (« rétrograde », « passéiste », « repli »). C'est l'incarnation du Mal lui-même, dans sa version morale et religieuse, mais aussi médicale : « plaie » « cancer », « abcès », « gangrène ». Cette « menace sur la cohérence de la nation civique à la française »2 - « pression » et « oppression » - est organisée par des « activistes », des « prosélytistes qui tentent de déstabiliser l'un des fondements de la République et le cœur de notre démocratie : l'école »3. Face à « l'ordre « communautaristes » républicain », les « s'opposent », « réclament », « revendiquent », « profitent », « contestent », « provoquent » « perturbent ». « Rien n'est plus subversif de l'ordre républicain que le communautarisme, dont le voile est l'étendard. » ⁴

Bref, nous voici revenu au temps des mythes, des combats titanesques, de « Troie [qui] brûle » (Oriana Falacci) : « La République une et indivisible est, aujourd'hui, un mythe en miettes. » 5 Même si de nouveaux symboles ont succédé à la guerre de Troie – et notamment Beyrouth ou Sarajevo -, on rejoue bel et bien la fiction des origines de « la civilisation », dans la dénonciation passionnée de la Barbarie menaçant les Lumières républicaines. C'est que, « dans ce monde anarchique, injuste, apeuré » 6, « le communautarisme amorce le saccage de la paix civile et de la citoyenneté républicaine. Nous ne sommes pas loin de cette ruine, nous y sommes peut-être déjà. Ce n'est pas en effet jouer les Cassandre que de prétendre qu'il n'y a qu'une différence très mince entre Sarajevo, ville où des communautés se sont entretuées, et nos villes françaises. Cette différence porte le nom de république. » 7 Comment en est-on arrivé là ? Non pas « là »,

¹ DHUME-SONZOGNI F., *Liberté, égalité, communauté ? L'Etat français contre le* "communautarisme", Paris, éd. Homnisphères, 2007.

² LANDFRIED J., Contre le communautarisme, Paris, Armand Colin, 2007 (Introduction).

³ BENISTI J.-A. (député), Discussion du projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics (n°s 1378, 1381).

⁴ GUIBAL J.-C. (député), Ibid.

⁵ MACE-SCARON J., *La tentation communautaire*, Paris, Plon, 2001 (4^e de couverture).

⁶ BALLADUR E., La fin de l'illusion jacobine, Paris, Fayard, 2005, p.25.

⁷ GROSSMANN R., MICLO F., *La République minoritaire. Contre le communautarisme*, Michalon, 2002, p.22.

dans le lieu improbable d'une France transformée en nouvelle Troie, mais « là », au point de cette fantasmagorie baroque qui se drape de symbolique antique pour proposer de sauver l'ordre et la civilisation. Dans cette remise en scène des mythes, quel est le spectacle que l'on se joue ? Que nous dit le terme de "communautarisme" des rapports de force politiques au sujet des mythes fondateurs de l'identité nationale ?

Une notion radicalement asymétrique

La notion de "communautarisme" pose un problème considérable, et d'abord - ce qui peut sembler paradoxal - en ce qu'elle se donne à voir comme une évidence. Elle semble parler d'elle-même, au point que nul ne se préoccupe de la définir - si ce n'est Pierre-André Taguieff, lequel s'efforce de lui assigner des registres de pertinence afin d'objectiver la catégorie.8 Le foisonnement actuel de ce terme fait oublier qu'il est apparu au plus il y a vingt ans, et qu'il n'a été intronisé par le dictionnaire au mieux qu'en 1997. À titre indicatif de cette inflation, son occurrence comme mot-clé sur le moteur de recherche Internet Google est passée de 91.100 au 3 mai 2005, à 634.000 au 30 mars 2006, et 1.030.000 au 3 mai 2007. Sa diffusion est tous azimuts : du représentant politique au journaliste, du chercheur au militant associatif, de « l'homme de la rue » à l'expert en géopolitique. Chacun y projette sa réalité. Le nom de "communautarisme" dessine ainsi un fil qui relie des niveaux de discours disparates mais convergents, tous pétris à des degrés divers de la certitude d'une réalité néfaste qui avance, plus ou moins masquée. Mobilisée dans des circonstances extrêmement diverses, appliquée à des objets et des figures hétérogènes dont la commensurabilité fait problème, désignant parfois une tendance (politique ou pratique) et son contraire, cette notion magique procure cependant le sentiment de toujours faire sens et de mettre tout le monde d'accord.

Bien sûr, on discute, selon les points de vue, du niveau de gravité ou de l'ampleur de la situation. On dispute la pertinence de la catégorie pour désigner tel ou tel phénomène. On dénonce parfois les apories d'un raisonnement par trop rapide, qui stigmatiserait plus certains groupes que d'autres, alors qu'une plus grande symétrie de jugement s'imposerait. Par exemple, on met en regard « les Noirs » médiatiquement visibles du CRAN⁹ et « les Asiatiques » « sournoisement tapis dans leur Chinatown et sans envie de s'intégrer »¹⁰; on discute du caractère ou non "communautariste" du « foulard islamique » ; etc. Bref, on montre les partis pris trop criants, on récuse le catastrophisme trop criard, on condamne les discours trop visiblement réactionnels, mais au fond, on s'accorde sur le sens et la nature dudit problème. Voici donc un « problème public » dont le nom générique a la faculté de produire l'adhésion de tous - malgré les variations d'intensité ci-dessus évoquées, ou malgré quelques procès en corruption à l'encontre, par exemple, de Tarik Ramadan.¹¹ Tout se passe comme s'il y avait consensus sur le sens

⁸ TAGUIEFF P.-A., *La République enlisée. Pluralisme, communautarisme et citoyenneté*, Paris, Éditions des Syrtes, janvier 2005.

⁹ Conseil représentatif des associations noires, toujours présenté comme l'exemple-type du « communautarisme noir ».

 $^{^{10}}$ Je reprends la formule du commentaire du film de BLANCHARD P., DEROO E., « Paris couleurs », Paris, éd. CNDP, 2007

¹¹ Le discours de Tarik Ramadan, qui dénonce comme tous les autres le "communautarisme" [par

général du « diagnostic ». Si l'on se bat, à la marge, pour définir les justes limites du problème, ou pour déterminer ses véritables « origines », rares sont ceux qui s'étonnent, par exemple, du fait que personne ne revendique ledit "communautarisme". Ce n'est le drapeau de personne, tous se rangeant au contraire derrière la bannière de « l'anticommunautarisme », ainsi que le nomme Laurent Lévy12. On peut à la rigueur trouver une exception, dans l'un ou l'autre groupuscule aux marges de l'échiquier politique, du genre « Front européen de libération ». Mais, paradoxe apparent : les discours de dénonciation ignorent ces rares revendications politiques de l'idée "communautarisme", pour (dis)qualifier des groupes qui ne s'y reconnaissent pas. Ce que l'on combat par cette disqualification, ce n'est donc pas un "communautarisme" déclaré. C'est plutôt un ennemi intérieur, un danger tapi dans les replis de l'histoire contemporaine, un « infidèle » à la « communauté nationale », "Communautarisme" est le stigmate indistinct d'un danger imminent, dont le flou dispense de justifications et permet - arme majeure s'il en est - de s'appliquer potentiellement à n'importe qui. N'importe qui, si ce n'est cette radicale asymétrie qui fait que l'on incarne la figure maudite forcément à son corps défendant. "Communautariste" est toujours une imputation, projetant sur certains une communauté naturelle d'où découlerait un danger, potentiel mais essentiel.

L'imposition brutale de la notion

On comprendrait mal ce qui se joue dans la notion de "communautarisme" si on ne la saisissait pas dans son historicité. Retracer son avènement en tant que « problème public », en France, permet en effet de voir que son imposition coïncide avec des inflexions de sens des discours publics. C'est moins l'apparition de faits nouveaux qui explique l'émergence de cette idée, qu'une rencontre historique entre certaines conceptions du monde, se traduisant par une mutation du référentiel politique.13 Comment s'est imposé le terme ? Si l'on prend par exemple les informations diffusées par l'Agence France Presse depuis 198314, on observe que la fréquence de dépêches comprenant des mots formés sur la racine communautar varie de façon quasi linéaire, mais avec deux fortes ruptures. Ce vocabulaire est quasiment absent du discours journalistique jusqu'en 1994, puisque jusqu'à cette date, seules 2 dépêches par an, en moyenne, comprennent au moins l'un des termes "communautarisme/ste", "communautarisation", ou "communautarien(ne)". À partir de 1995, et jusqu'en 2001 compris, on passe brusquement à une moyenne de 30 dépêches annuelles. Puis, sur la période 2002-2005, la moyenne est de 218 dépêches par an. L'imposition du registre sémantique de "communautarisme" se fait donc sous le coup de deux ruptures brutales qui imposent, en deux temps, cette idée comme pertinente dans le contexte historique.

-

exemple : « Le piège du communautarisme », in *Libération*, 14 janvier 2004], est souvent présenté comme « pervers », accusé d'habiter les catégories du Majoritaire pour les subvertir.

¹² LEVY L., *Le spectre du communautarisme*, Paris, Editions Amsterdam, 2005.

¹³ Un référentiel désigne un *espace de sens qui donne à voir le monde*. MULLER P., « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Faure A. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp.153-181.

¹⁴ Date à partir de laquelle les dépêches sont disponibles numériquement, facilitant un travail diachronique.

Entre 1994 et 1995, leur fréquence est multipliée par 15 ; puis entre 2001 et 2002, la moyenne annuelle est encore multipliée par 7.

À quoi correspondent ces deux moments de rupture, également constatables dans tous les quotidiens nationaux ? Une recherche sur le contenu des articles dans Le Monde¹⁵ montre que les deux inflexions successives de la courbe correspondent à des moments marqués par la question du statut de l'islam, dans des contextes dominés par l'image du « terrorisme ». Sur le plan factuel, l'année 1995 correspond à ladite « affaire Khaled Kelkal », soit lorsque la police abat le jeune homme recherché pour sa responsabilité présumée dans les attentats dans le métro parisien et ses liens avec les groupes islamiques armés algériens. Le thème de la menace terroriste par infiltration existe déjà avant cette date, mais il prend corps comme thème journalistique en soi après 1993-1994. En 2001, sans grande surprise, c'est avec le thème du « 11 septembre » que s'opère le basculement quantitatif. Dans ces deux cas, la notion de "communautarisme" s'impose au profit et par l'intermédiaire de la symbolique du « terrorisme islamique ». Ces deux ruptures quantitatives correspondent donc également à un changement qualitatif dans les thèmes journalistiques. Même si le concept sera étendu à d'autres groupes et d'autres situations, l'imposition de cette notion traduit le report d'un sentiment de menace terroriste sur les populations « immigrées », en particulier qualifiées de « maghrébines » ou de « musulmanes ». Cette notion correspond donc à un basculement de sens : on déplace la figure de l'ennemi de l'extérieur vers l'intérieur, en justifiant un soupçon préventif sur des « communautés » présumées que l'histoire nationale, et notamment coloniale, a déjà constituées en danger potentiel.¹⁶

Des objets imbriqués formant une menace multipolaire

"Communautarisme" remet donc au goût du jour le thème de la République menacée de l'intérieur. Mais, cette actualisation prend sens dans un contexte singulier et relativement inédit. Les années 1980 et 1990, en particulier, sont caractérisées par une mise en question, de l'intérieur et de l'extérieur, des principes de justice et d'égalité de la société française. La notion de "communautarisme" est ainsi à l'intersection de plusieurs grands thèmes des discours publics, qui en influencent le contenu et qui, en retour, sont euxmêmes surinterprétés par cette étiquette stigmatisante. D'un côté, la crainte et la critique des transformations consécutives au tournant néolibéral des politiques publiques françaises¹⁷ se retrouve sous la forme d'une dénonciation de la « menace américaine ». Le nom de "communautarisme" vient par exemple reformuler à la mode française la réception et la discussion des travaux philosophiques communautariens. En l'espèce, ce terme n'est pas la simple traduction de la notion anglo-saxonne de communautarianism. Cela en est plutôt une sorte de translation, qui déplace la question du champ philosophique vers le registre idéologique, en même temps qu'elle l'introduit dans le débat national. L'imaginaire de l'invasion états-unienne vs la résistance « gauloise » s'applique aussi bien à la politique commerciale qu'à la politique culturelle ou encore à la

¹⁵ Voir mon ouvrage déjà cité.

¹⁶ CESARI J., *Faut-il avoir peur de l'islam* ?, Paris, Presse de SciencesPo, 1997 ; BLANCHARD P., DEROO E., film cité. Voir aussi GUENIF-SOUILAMAS N., MACE E., *Les féministes et le garçon arabe*, éditions de l'Aube, 2004.

¹⁷ JOBERT B. (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994.

figure d'un Nicolas Sarkozy, accusé d'importer en contrebande le « modèle communautariste américain ». Il est manifeste que la réaction visant à préserver des « acquis » historico-culturels et à défendre une vision du monde excède et surinterprète la réalité sociologique du rapport de forces effectivement en jeu. Cette surinterprétation découle d'un prisme nationaliste, qui fantasme la « spécificité française » - tout comme elle fantasme la réalité américaine, ainsi que le montre Eric Fassin.

La question de la menace dudit « modèle américain » sert de passerelle vers un autre grand thème des discours publics, qui le connecte à la lecture sécuritaire de l'islam : le « modèle français d'intégration » est opposé au « modèle communautariste » anglosaxon.¹⁸ Par exemple, la politique britannique est qualifiée tout de go de « communautarisme », et c'est dans cette étiquette que l'on recherchera, après 2001, les raisons de l'implication de jeunes britanniques dans le terrorisme. 19 En face, la communauté musulmane de France est décrite, comme « fragmentée », et on vante le choix français de « l'intégration ». Mais ce maintien à distance du « danger islamique », comme s'il était le propre de l'étranger, se double d'un investissement progressif de la notion de "communautarisme" pour décrire la situation française. La liaison entre islam et terrorisme justifie un soupçon qui permet la connexion entre le danger extérieur et intérieur. C'est, au bout du compte, cette articulation qui constituera l'argument majeur de la « loi sur le voile à l'école » : « [La proposition de Loi] stoppe le grignotage de la République par le communautarisme, vitrine légale de l'intégrisme. (...) [et] envoie un message ferme de refus au communautarisme, qui fissure, où qu'il s'exprime, notre pacte républicain. »20

Loin de se résumer au seul rapport fantasmatique à l'islam et au « modèle américain », la notion de "communautarisme" s'appuie sur cet imaginaire pour s'enrichir de multiples thèmes, tous également lus sous l'angle d'une menace intérieure/extérieure sur le « modèle républicain ». Ainsi, au tournant des années 2000, dans la presse nationale et les discours publics, "communautarisme" s'applique progressivement à des thèmes journalistiques de plus en plus divers : la Corse et ses nationalistes, le féminisme à l'époque du débat sur la parité, les mouvements Lesbiens-Gays-Bi-Trans présentés rituellement à l'occasion de la Gay Pride, ladite « concurrence des victimes et des mémoires », l'émergence d'une presse spécialisée parlant des banlieues ou de « diversité », les juifs et leur représentation publique, les débats sur les « langues et cultures régionales » ou encore « d'origine » (ELCO), la représentation politique des « Maghrébins », etc. Cette démultiplication thématique confère au « concept » une fonction extensive : il devient un qualificatif générique, dont la cohérence repose sur la disqualification de tout ce qui représenterait un « modèle étranger » à l'imaginaire nationaliste républicain - que Michel Wieviorka qualifie de « républicanisme ».21 Notionréceptacle, qui recouvre de son voile sans limites une pluralité de thèmes journalistiques,

¹⁸ ROCHE M., « Communautarisme en Grande-Bretagne » ; TINCQ H., « Trois générations de musulmans en France. Une communauté fragmentée qui a du mal à s'organiser », in *Le Monde*, 13 octobre 1994.

¹⁹ THOMAS D., « Explosif Londonistan », Le Monde, 30 octobre 2001

²⁰ DECOCQ C. (député), Discussion du projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics (n°s 1378, 1381).

²¹ WIEVIORKA M., « Comment les minorités peuvent-elles concilier valeurs universelles et identités particulières ? Le modèle néorépublicain », in *Libération*, 13 novembre 2006.

"communautarisme" unifie cet improbable ensemble à partir (et dans le sens) d'une perspective nationaliste.

"Communautarisme" et intégration : deux faces d'un même modèle

Au tournant des années 1980-90, fragilisé entre autres par la « colonisation néolibérale du monde vécu »22 et par la réaffirmation du racisme dans la sphère publique, l'imaginaire républicain a formulé un nouveau référentiel identitaire. La promotion de « l'intégration à la française » devait régler la question d'une refondation du modèle d'être-en-commun, et proposer une façon de faire l'égalité (formelle). Mais la réalité a aussitôt rattrapé la fiction du modèle, et les demandes de justice et de reconnaissance n'ont pas cessé. La fiction de « l'intégration » n'a donc pas entièrement opéré, malgré les efforts faits pour l'imposer, ou pour (se) cacher les discriminations²³ de la société française. L'implication des sciences sociales dans la refondation de cette identité nationale²⁴ n'aura pas suffi à convaincre que là résidait la solution. C'est donc ici que l'idée de "communautarisme" prend sa source et son sens politiques : dans le sillage et dans le giron de la définition du modèle d'intégration. Sans revenir longuement sur ces questions, bien étudiées, soulignons que la réponse politique des années 1990 repose sur deux logiques complémentaires. D'une part la promotion active de la doxa intégrationniste, reposant sur l'assimilation de ce modèle à la question toute entière de la viabilité de la société française (en écartant d'autres conceptions possibles de l'être-encommun). D'autre part, la stigmatisation des mouvements présumés divergents, pour conforter le monopole de représentation de l'imaginaire national (en mettant dans la balance tout le poids de « la République »). Aussi, si la notion de "communautarisme" a eu le succès qu'on lui connaît désormais, c'est parce qu'elle fonctionne comme nom générique de la menace sur le mythe en question.

"Communautarisme" est une fiction qui ne peut pas se comprendre indépendamment de sa jumelle, « l'intégration ». C'est un contre-modèle fabriqué alors que l'on cherchait à imposer un consensus national sur le « modèle français ». De là découle l'insistance sur son caractère de « division », et sa parfaite symétrie inversant la figure de « l'intégration républicaine ». De là, aussi, découle le caractère parfaitement fonctionnel du flou de cette notion : elle représente l'ennemi sans visage, car c'est l'ombre projetée du modèle d'intégration. Le fonctionnement de la catégorie est celui du stigmate. On impute aux minorisés une « communauté » naturelle, en procédant par racisation ou par culturalisation. On vise en particulier ceux que la perspective d'intégration ne semble pas convaincre, et/ou qui cherchent dans d'autres formules (pratiques ou idéologiques) d'autres rapports à la « communauté nationale » ou des façons de rompre avec la

²² HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987.

²³ NOËL O., « Lorsque la discrimination se cachait derrière l'intégration : la lente émergence des discriminations à l'embauche des jeunes issus de familles immigrées », in Boucher M. (dir.), *De l'égalité formelle à l'égalité réelle : la question de l'ethnicité dans les sociétés européennes*, Paris, L'Harmattan, 2001.

²⁴ LORCERIE F., « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Martin D.-C. (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Presses de la FNSP, 1992, pp.245-281.

²⁵ GOFFMAN E., *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, éditions de Minuit, 1975.

²⁶ GUILLAUMIN C., *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Folio, 2002.

permanence d'un imaginaire essentialiste (racial, sexuel...). L'accusation fonctionne, à l'identique de l'intégration, selon un principe de double imputation. De la même façon que pour l'intégration, l'idée de "communautarisme" impute à l'autre une étrangeté essentielle (une « communauté » toujours autre), et lui impute de surcroît une étrangeté affinitaire, censée faire obstacle à l'intégration (la préférence de « sa communauté » s'opposant à la « nationalisation »). Ce redoublement a pour effet de retourner la responsabilité : l'imputation affinitaire masquant la première, elle occulte la racisation opérée par la perspective nationaliste. Ce parallélisme de fonctionnement, entre les notions d'intégration et de "communautarisme", est la marque du même moule idéologique et d'un fonctionnement nécessairement interdépendant. L'asymétrie y est structurante, car elle est la marque de l'impensé nationaliste de ces catégories.²⁷ "Communautarisme" est une catégorie de condamnation dans une logique de procès social. À travers elle, on distribue par avance les responsabilités de « l'échec de l'intégration ». Et on le fait selon une logique nationaliste, qui attribue à l'Etat(-nation) un monopole sur l'imaginaire identitaire, en hiérarchisant les appartenances et en plaçant au sommet de toutes l'identité nationale. Dans ce schéma nationaliste, la mise en question de ce monopole équivaut à la contestation de la hiérarchie identitaire. C'est bien ce qui explique que l'on oppose lesdits "communautaristes" - « qui veulent en découdre avec la République »28 - à l'Etat républicain en lui-même. Nous sommes donc en présence d'une logique de la Raison d'Etat.

On aurait donc tort de penser ledit "communautarisme" comme un modèle hétérogène et antinomique à celui de « l'intégration ». Bien au contraire, il en représente l'autre face, tel Janus (puisque nous sommes dans le mythe) ; face sombre, qui suppose de stigmatiser comme « étranger » ce qui n'est pas conforme à la doxa de la face lumineuse: « l'intégration républicaine ». On peut ainsi comprendre - sans nécessairement se référer à des jugements moraux sur leur caractère « réactionnaire » l'effet de panique que génère la persistance de cette contre-face sombre. Celle-ci rappelle obstinément à ceux qui auraient voulu l'oublier le caractère fictionnel de l'intégration. Mais plus encore, elle en rappelle aussi les limites, en rendant singulièrement visibles, d'une part, certaines de ses racines puisant dans l'imaginaire colonial, et d'autre part, les processus de racisation/culturalisation qui la sous-tendent (expliquant et justifiant par exemple les discriminations). Si l'on s'accorde à reconnaître dans la « communauté politique », et donc dans l'intégration, une fiction²⁹, pourquoi alors donner une consistance essentielle au "communautarisme" ? C'est que, ce qui se joue, en l'occurrence, est le maintien d'un monopole national sur la production d'identité légitime. C'est là que réside la dimension proprement *politique* de cette question.

Nul ne dénie, ici, que les formes - pratiques et/ou idéologiques - de réaction au maintien du modèle d'intégration sont susceptibles de représenter des risques pour notre société. Ce risque, de ne pas arriver à construire sur d'autres bases des manières d'être-encommun à visée universaliste, est à la hauteur du déni de la multiplicité de la société française. En ramenant la notion de "communautarisme" à ses propres principes et à son

²⁷ CITRON S., Le mythe national. L'Histoire de France en question, Les Editions Ouvrières, 1989.

²⁸ FILLON F., cité in « Un rapport s'alarme de la montée des communautarismes à l'école », *Le Monde*, 10 juillet 2004.

²⁹ SCHNAPPER D., « La communauté des citoyens », in Académie universelle des cultures, *Communauté*, éditions Unesco/Grasset, 2006, pp.58-64.

statut de fiction, l'enjeu n'est pas de banaliser ou de minimiser ces risques. Par contre, ce que permet de comprendre une analyse historique et fonctionnelle de la notion de "communautarisme", c'est que celle-ci ne débouche sur aucune alternative. La stigmatisation n'écarte pas ces risques. Bien au contraire, elle radicalise le problème, en forçant le retour à un modèle identitaire dont l'affaiblissement découle peut-être plus de ses limites et présupposés internes que de sa puissance propre en tant que fiction.

Fabrice DHUME
Mai 2007